Institution des dames de Sainte-Clotilde. Prospectus.

Numéro d'inventaire : 2013.00549
Type de document : prospectus, catalogue publicitaire
Éditeur : Institution des dames de Sainte-Clotilde (101 Grande rue de Reuilly (Faubourg Saint-Antoine) Paris)
Imprimeur : Firmin Didot frères
Période de création : 3e quart 19e siècle
Date de création : 1860 (vers)
Description : Papier bleu imprimé. Pliures, papier froissé, 1ère p. salie.
Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 132 mm
Notes : Organisation générale, matières enseignées, conditions d'admission et de pension, trousseau et uniforme. Enseignement féminin.
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Filière : Institutions privées
Niveau : Séquence de niveaux
Nom de la commune : Paris
Nom du département : Paris
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 4
Lieux : Paris, Paris

INSTITUTION

DES

DAMES DE SAINTE-CLOTILDE,

Grande rue de Reuilly, 101

(FAUBOURG SAINT-ANTOINE).

Les Dames de Sainte-Clotilde sont exclusivement consacrées à l'éducation ; rien ne les distrait de cette œuvre. Un entier dévouement, un continuel assujettissement inséparable de la plus exacte surveillance, sont leurs principaux devoirs. Jamais elles ne se séparent de leurs élèves : même table, mêmes travaux, mêmes récréations, mêmes dortoirs, où couche la supérieure générale elle-même ; en un mot, dans les habitudes de la vie, tout rapproche ces Dames des jeunes personnes qui leur sont confiées, et forme entre elles une heureuse union, une espèce d'intimité, douce image des liens de famille.

Le but de cette Institution étant de donner une éducation à la fois solide et distinguée, on ne néglige rien pour inspirer aux élèves une piété sage et éclairée, pour les former de bonne heure à l'habitude de l'*ordre et du travail*. En s'appliquant à orner leur esprit, selon le développement donné aujourd'hui à l'instruction des femmes, on s'attache surtout à conserver en elles un grand *esprit de simplicité*. Le vœu de ces Dames est de voir leurs élèves joindre à la fermeté des principes, une vertu douce et aimable ; à des connaissances

étendues, une modeste réserve; aux talents agréables, les qualités essentielles qui seules peuvent assurer le bonheur des familles.

Une belle situation, un air pur, de vastes jardins consacrés aux récréations et aux promenades, peuvent, à la seule inspection, offrir une précieuse garantie de la santé des élèves; la tendre et religieuse sollicitude dont elles sont l'objet continuel, doit ajouter encore à la sécurité des parents.

Les PARLOIRS sont ouverts le Dimanche d'*une heure jusqu'à trois heures et demie*, et le Jeudi d'*une heure à quatre*.

ENSEIGNEMENT.

La RELIGION est pour chaque classe l'objet d'une étude spéciale. En exposant aux élèves tout ce qui peut la leur faire mieux connaître, on s'applique soigneusement à leur en bien faire saisir l'esprit.

L'enseignement comprend en outre :

La LECTURE, l'ÉCRITURE, l'ARITHMÉTIQUE, la LANGUE FRANÇAISE : *Orthographe*, — *Analyse* **grammaticale et logique**, — *Syntaxe*.

La GÉOGRAPHIE ancienne et moderne, la COSMOGRAPHIE, la MYTHOLOGIE, l'HISTOIRE GÉNÉRALE, un Cours de LITTÉRATURE et de LOGIQUE, qui a pour but principal de former le jugement et le style par l'explication approfondie des règles, et l'étude, tout à la fois simple et comparée, des grands modèles de la langue française. On y joint les notions de PHYSIQUE et les éléments des SCIENCES NATURELLES qui, dans l'état actuel de la société, conviennent aux femmes instruites et distinguées.

Des hommes honorables, que recommandent également et leurs sentiments religieux et une réputation justement acquise dans l'instruction publique, sont attachés à l'Établissement. Leurs noms répondent aux familles de la sagesse des méthodes, et leurs soins assurent les progrès des élèves.

Tous les mois, *du 31 octobre au 1er juin*, un bulletin des études et de la conduite de chaque élève est adressé aux parents. L'élève est tenue d'y joindre une lettre.

CONDITIONS.

Chaque élève doit produire en entrant son extrait de baptême.

Les parents, qui ne résident pas à Paris, sont priés d'y désigner une personne avec qui l'on puisse traiter comme avec eux-mêmes de ce qui regarde leurs enfants.

PENSION.

Le prix en est fixé pour l'année scolaire, *vacances non comprises*, à..... 850 fr.

La pension se paie d'avance en quatre termes, savoir :

Le 1er octobre.....	210 fr.
Le 1er janvier.....	210
Le 1er avril.....	210
Le 1er juillet.....	170

Les fournitures ordinaires de classes et le blanchissage sont compris dans le prix de la pension.

Les frais d'infirmerie, les régimes particuliers, les ports de lettres, sont à la charge des parents.

Il n'est point fait de remise pour cause d'absence; on excepte le cas de maladie grave.

ARTS D'AGRÉMENT.

PIANO.	Maître.....	4 fr. par demi-heure.
	Maîtresses.....	18 fr. par mois.
	Loyer et accord..	4 fr. par mois.

SOLFÉGE	12 fr. par mois.
CHANT	5 fr. par demi-heure.
DESSIN	16 fr. par mois (*fournitures comprises*).
DANSE ET GYMNASTIQUE	12 fr. par mois.
ANGLAIS	10 fr. par mois.

Pour les autres langues, le prix varie selon le nombre des élèves.

Les leçons de danse se prennent du 1er novembre au 1er mai.

TROUSSEAU.

12 chemises.
12 paires de bas blancs.
6 paires de bas gris.
18 mouchoirs de poche.
6 fichus de nuit.
6 bonnets de nuit.
6 camisoles de nuit.

Pour les enfants au-dessous de 12 ans, les camisoles devront être remplacées par des chemises de nuit.

6 jupons d'été.
Vêtements d'hiver selon la nécessité.
12 serviettes de toilette.
6 serviettes de table.
3 paires de drap (toile).
2 couvre-pieds.

UNIFORME.

L'uniforme est de rigueur; les parents sont priés de ne point le faire confectionner avant d'avoir reçu les renseignements nécessaires.

2 robes de mérinos, *violette des bois.*
1 par-dessus noir.
2 tabliers de laine noire unie.
1 tablier de soie noire unie.
8 cols.
1 chapeau de paille unie.
1 chapeau de velours noir pour l'hiver.
Une timbale et un couvert d'argent marqués au numéro de l'élève.

Les couvre-pieds doivent être en calicot blanc, de 2m 65c de long, sur 2m 60c de large.

Le lit de fer et le coucher complet sont fournis par la maison moyennant une somme de 60 fr. une fois payée.

A sa sortie définitive de la maison, chaque élève laisse une paire de draps, deux serviettes et deux mouchoirs pour le service de l'infirmerie.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION